

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-07 du 27 février 2020 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030097S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° 2010-02 du 29 janvier 2020 portant nomination de M. Alain METAYER aux fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion,

Décide :

Article 1^{er}

M. Alain METAYER, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion – Océan indien, est nommé directeur par intérim de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion – Océan indien. Pour l'exercice de sa mission, M. Alain METAYER bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion – Océan indien dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision DS 2020-13 du 27/02/2020).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 27 février 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS